

AR Prefecture

046-214601304-20230403-D\_2023\_15-DE  
Reçu le 04/04/2023

Membres en exercice : 11

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 03 avril 2023

Date de la convocation: 28/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ*

Présents : 9

Quorum atteint : oui

Votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE,  
Patrick JOUCLAS, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE

**Représentés:**

**Excusés:** Christine COGNÉ

**Absents:** Arnaud JAECKEL

**Secrétaire de séance:** Valérie JAMPIERRE

### Objet: Subventions aux associations - D\_2023\_15

Monsieur le maire présente les demandes de subventions reçues :

Comité des fêtes de Grézels, association intercommunale de chasse les Carmasses, musée de la Résistance, association VMEH46, amicale des Sapeurs-Pompiers de Puy L'Évêque, association Prévention routière, Dauphins Omnisports de la Vallée du Lot, secours populaire, association des familles de traumatisés crâniens du Lot, rugby canton Puy L'Évêque, restos du coeur.

Monsieur le maire rappelle que chaque demande de subvention doit être faite par écrit et motivée.

Monsieur le Maire rappelle part aux conseillers du montant total des subventions prévu au budget, soit 3 000 euros et rappelle les subventions versées par la commune en 2022 ; la répartition des subventions sera revue en fonction des décisions du conseil. Une subvention à VMEH46 de 250 € a été oubliée en 2022 et a donc été versée début 2023, ce qui ramène le budget pour les subventions à 2 750 €. Monsieur le maire rappelle également que le conseil a accepté en 2022 un don de 1 000 € qui doit être reversé au comité des fêtes, au café coopératif le Couderc et à la bibliothèque.

Étant intéressés, Serge Leverageois pour le café coopératif, Quentin Fournié et Monique Rivierre pour le Comité des fêtes, ne prennent pas part au vote.

Après débat, le conseil décide de répartir les subventions et participations de la façon suivante :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - Comité des fêtes : 1000 € | - AIC les Carmasses : 350 €                            |
| - Café le Couderc : 500 €   | - Musée de la résistance : 50 €                        |
| - Association VMEH46 : 50 € | - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Puy L'Évêque : 250 € |
| - DOVLV: 50 €               | - association Prévention routière : 0 €                |
| - Secours populaire : 0 €   | - rugby canton Puy L'Évêque : 150 €                    |
| - AFTC : 0 €                | - restos du coeur : 100 €                              |

La somme restante sur le budget 2023, soit 250 euros est réservée pour de nouvelles demandes éventuelles.

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,  
Valérie JAMPIERRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 04/04/2023  
et publié ou notifié  
le 07/04/2023

